



La restauration française :

Un accélérateur de croissance

Etude Juillet 2009 – Juillet 2010

Préface de François Saint-Cast

Docteur en économie, université Paris XII, spécialisé dans les comptes de l'Etat dans les études d'impact économique, fondateur de diagnostique & systems



Il est toujours surprenant pour l'économiste de comparer ce que l'on peut lire dans la presse avec la réalité des chiffres tels qu'ils apparaissent dans les données nationales publiées par l'INSEE. Ces données reprises par le conseil des prélèvements obligatoires conduisent ce dernier à un constat plus mitigé sur l'harmonisation de la TVA dans la restauration, il est regrettable que cette honorable institution n'ait pu intégrer l'ensemble des conséquences de cette mesure. En effet, *«Dans le cadre du contrat d'avenir signé le 28 avril 2009, les professionnels se sont engagés à moderniser leurs établissements, revaloriser les salaires et lutter contre le travail illégal. Une partie du coût de la mesure serait donc destinée à financer ces investissements et à revaloriser les salaires. Ces effets ne sont pas modélisés dans le cadre du mécanisme de transmission d'une baisse de TVA décrit ci-dessus.»* (CPO p 202 - 7 oct. 2010) et de conclure par une évaluation du coût brut par emploi de 90 000 €.

L'étude rigoureuse menée ici recense l'ensemble des effets de la mesure, pas uniquement sur les caisses de l'Etat, mais sur celles de l'ensemble des administrations publiques, sur la consommation, l'investissement des ménages et des entreprises, le pouvoir d'achat des consommateurs... Au total, tous ont été gagnants, cette harmonisation a été un ballon d'oxygène pour l'économie française au moment où elle traversait une des pires récession de son histoire. Espérons qu'enfin, après cette lecture, les faits triomphent des croyances et des a priori et que l'on rende justice à une profession qui n'a en rien démerité, bien au contraire ...

Sommaire

➤ La restauration à 5,5 % n'est pas une niche fiscale	Page 4
➤ La restauration est un beau métier	Page 5
➤ Le poids économique du secteur	Page 6
➤ Harmonisation = un principe d'équité	Page 7
➤ Juillet 2009 = les 4 axes du contrat d'avenir	Page 8
➤ Contrat honoré <ul style="list-style-type: none">• Les effets directs : effets sur les prix, sur le chiffre d'affaires, sur l'emploi sauvé et créé, sur les finances publiques• Les effets indirects• Les effets induits	Page 10
➤ Tableau récapitulatif des effets de l'harmonisation de la TVA	Page 19
➤ Vérités d'aujourd'hui	Page 20
➤ Et demain...	Page 22
➤ Annexes	Page 24



La restauration à 5,5 % n'est pas une niche fiscale

➤ Pourquoi ?

Depuis le 1er juillet 2009 :

- Les matières premières achetées à 5,5 % sont revendues aux clients à 5,5 %
- Les vins et alcools achetés à 19,6 % sont revendus aux clients à 19,6 %

→ **La restauration est donc en équité fiscale**

Depuis 1996, tout l'essentiel de la demande des restaurateurs était justement de dénoncer toute l'injustice fiscale dont ils étaient victimes, en achetant leurs produits à 5,5 % et en ayant l'obligation de les revendre à 19,6 %.

Entre l'instauration de la TVA le 1er janvier 1968 et le 1er juillet 2009, la restauration française a, en quelque sorte, versé un surplus de 50 milliards d'euros à l'état français...

La restauration est un beau métier



Au fil des siècles, la cuisine française, par sa créativité, sa qualité, son dynamisme, s'est singularisée à tel point que l'UNESCO l'a élevée au rang du patrimoine mondial de l'humanité.

C'est un métier de **passion**, mais aussi de structuration socio-économique.

C'est un **métier indélocalisable** qui permet aux jeunes de mettre en avant leur capacité manuelle et intellectuelle dans leur propre région, et donc de préserver non seulement un patrimoine rural ou citadin, mais aussi familial.

C'est un métier qui exporte le **savoir-faire français** dans toutes les capitales du monde, aussi bien pour ses terrasses que pour ses assiettes.

C'est un métier qui permet le **brassage social à la française**. L'ambiance d'un comptoir ou celle d'un bistrot et de son pot-au-feu, c'est plus qu'une image ... **c'est la France**.

Le poids économique du secteur

- C'est 53 milliards d'euros de chiffre d'affaires hors taxe
- C'est 200.000 entreprises de restaurations commerciales, hôtelières, et inter- entreprises.
- C'est plus de 3 milliards de repas servis à table par an.
- C'est 1 million d'actifs dans le secteur.
- C'est 97.000 jeunes en formation (y compris le scolaire).
- C'est 17 milliards d'euros de recettes pour les administrations publiques*
- C'est 85 millions de touristes reçus.
- C'est 7,8 milliards d'excédent commercial.

* (charges sociales, impôts sur production, TVA collectée).

Harmonisation : un principe d'équité

➤ Une harmonisation fiscale

Avant le 1^{er} juillet 2009, le métier de restaurateur restait le seul, en France, à acheter les matières premières alimentaires à 5,5 %, mais à les revendre à 19,60 %.

Le principe de l'équité, c'est l'harmonisation : « ce que j'achète à 5,5 %, je le revends à 5,5 % ; ce que j'achète à 19,60 %, je le revends à 19,60 % ».

➤ Une harmonisation économique et sociale

Parmi les différents secteurs de la restauration hors-domicile, certains disposaient d'un taux de TVA à 5,5% (restauration collective, automatique, à emporter ...). La restauration à table était la seule restauration à 19,60 %, ce qui la mettait en danger, alors qu'elle emploie 4 fois plus de salariés que les autres restaurations.

➤ 1^{ère} Conséquence de l'harmonisation de la TVA :

Le taux moyen de la TVA est passé de 19,60 % à 11,60 %, et non à 5,5 % (voir calculs annexe 5)

« La baisse théorique maximale... est de 6,70 %, comme noté dans la note de conjoncture de l'INSEE de décembre, en raison du poids des produits non concernés par la baisse de TVA, notamment les boissons alcoolisées ». Source CPO (Conseil des Prélèvements Obligatoires – Cour des Comptes).

Juillet 2009 : les 4 axes du Contrat d'Avenir signé avec l'Etat

Consommateurs

- Une baisse moyenne des prix de 3% sur les tarifs et cartes de restaurant.

Emploi

- 40 000 emplois supplémentaires à créer sous 2 ans.

Investissement

- Pour des travaux de mise aux normes obligatoire : sécurité, hygiène, accessibilité.
- 3 000 Maîtres-Restaurateurs pour affirmer la qualité française.
- Une taxe de 0,12% prise sur le chiffre d'affaires des restaurants pour créer par an un fond d'investissement.

Salariés : « un impact social qui est un accord historique »

- Une hausse moyenne de la grille salariale de 5 % (soit une hausse moyenne de 3,04 % des salaires)
- Une prime TVA égale à 2 % du salaire brut annuel.
- Une mutuelle obligatoire pour tous les salariés du secteur.
- L'acquisition de 4 jours supplémentaires de congés.
- Formation continue : le développement des Contrats de Qualification Professionnelle.

Avril 2011 : Avenant au Contrat d'Avenir



➤ Avenant au contrat d'avenir

Un avenant est signé le 28 avril 2011 qui confirme l'extension du contrat d'avenir jusqu'au 1er juillet 2015 avec notamment les points suivants :

- 20 000 nouveaux emplois par an
- 5 000 nouveaux apprentis par an
- 5 milliards d'investissement dans le secteur CHRD pour juillet 2015

Contrat honoré

➤ LES EFFETS DIRECTS (juillet 2009 à juillet 2010)

1. Les prix

Concernant la répercussion sur les prix de vente des produits, le chiffre retenu sera celui du CPO (pour rappel : Conseil des Prélèvements Obligatoires – Cour des Comptes 2010).

« En l'absence de la baisse de la TVA en restauration, les prix n'auraient pas été stables, mais auraient probablement continué à augmenter. Si ce rythme contrefactuel d'augmentation est pris égal à 0,2 % / mois (comme par le passé, qui est aussi le contrefactuel choisi dans la note de conjoncture), cela signifie une répercussion de 3 % dans le prix de vente TTC, soit un partage d'environ 50-50 des gains de la TVA restauration entre restaurateurs et consommateurs » (source CPO. P. 209 – Octobre 2010)

Si le CPO indique une baisse de 3% compte tenu de rythme de l'augmentation habituelle des prix, dès la mesure, les prix ont baissé de 1,40% dès juillet 2009 (baisse affichée des prix).

L'effort de la profession est significatif lorsqu'on le compare aux autres indices professionnels et ceci pour la même période.

• Indice prix grossiste :	+ 6,21% (juillet 2009 – juillet 2010)
• Indice prix agricole vente :	+ 7,49% (juillet 2009 – juillet 2010)
• Indice prix électricité, gaz, autres combustibles :	+ 8,50% (juillet 2009 – juillet 2010)

➤ La conclusion des effets prix est très claire :

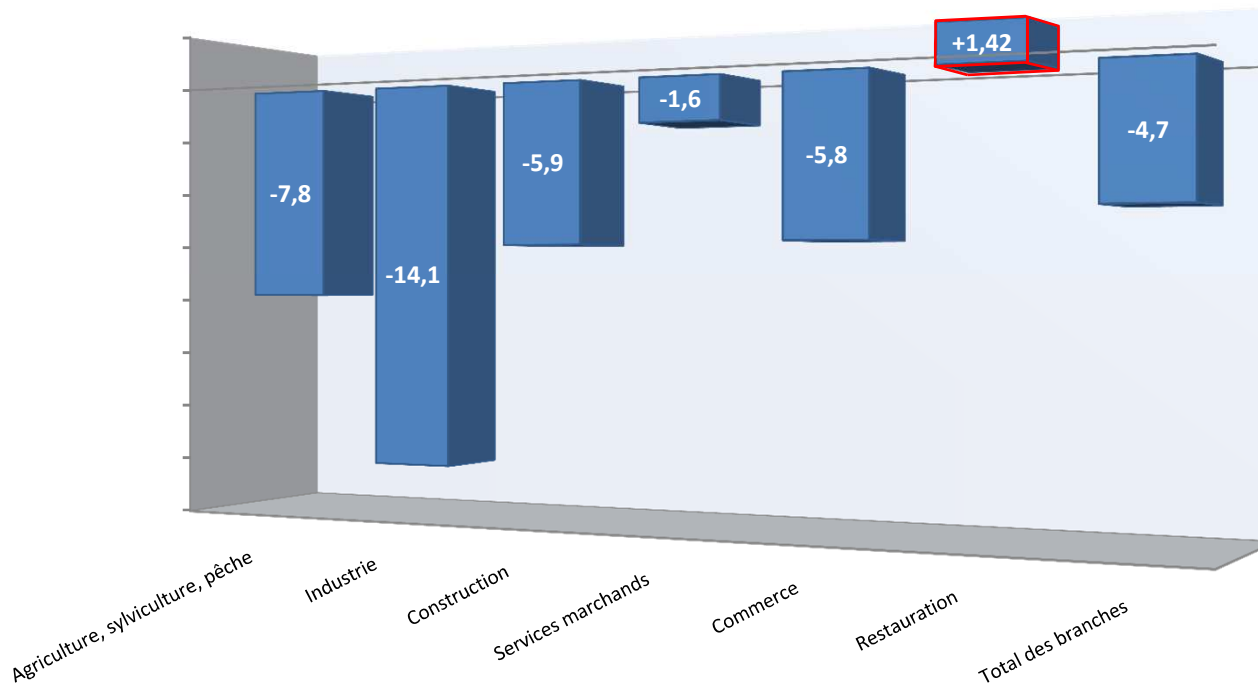
- Les restaurateurs ont **respecté la baisse de 3 %** prévue dans le contrat d'avenir.
- Les **consommateurs ont reçu 1,34 milliard de baisse des prix** des restaurateurs, soit environ 44 % de l'investissement de la mesure.

Contrat honoré

2. Chiffre d'affaires

Alors que l'ensemble des branches a baissé en moyenne de 4.7 %, seule la restauration CHRD a connu une croissance en 2009 d'environ 1.42 %

Production des branches hors Stés financières et non-marchand en % prix courant – Source Insee



L'activité s'est reprise en 2010. Au total, la baisse de la TVA a évité de perdre environ 2 milliards de chiffre d'affaires, et a permis une croissance de 2 milliards de chiffre d'affaires entre courant 2009 et début 2010. (voir annexe 1).

SOIT 4 MILLIARDS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES SAUVE ET CREE

Contrat honoré

3. L'emploi sauvé

Depuis la mesure, l'INSEE a évalué que le nombre de défaillances des entreprises du secteur CHRD a reculé très fortement : - 17%

18 000 établissements et 30 000 emplois seront sauvés.

4. L'emploi créé

En 2008, la profession perdait 15.000 emplois. L'estimation des emplois créés est, elle, de 29.500 sur 12 mois - 2009/2010 (source INSEE). Les chiffres retenus par le CPO, à partir des données 2010, montrent de fortes créations d'emplois à partir du 2ème semestre 2009.

« L'évolution de l'emploi dans le secteur CHRD semble plutôt favorable depuis la mise en place de la TVA restauration (+ 9 400 au second semestre 2009), et selon les premiers résultats de l'INSEE sur le premier trimestre 2010 (+ 12 300 emplois) (Source CPO p.209, octobre 2010) »

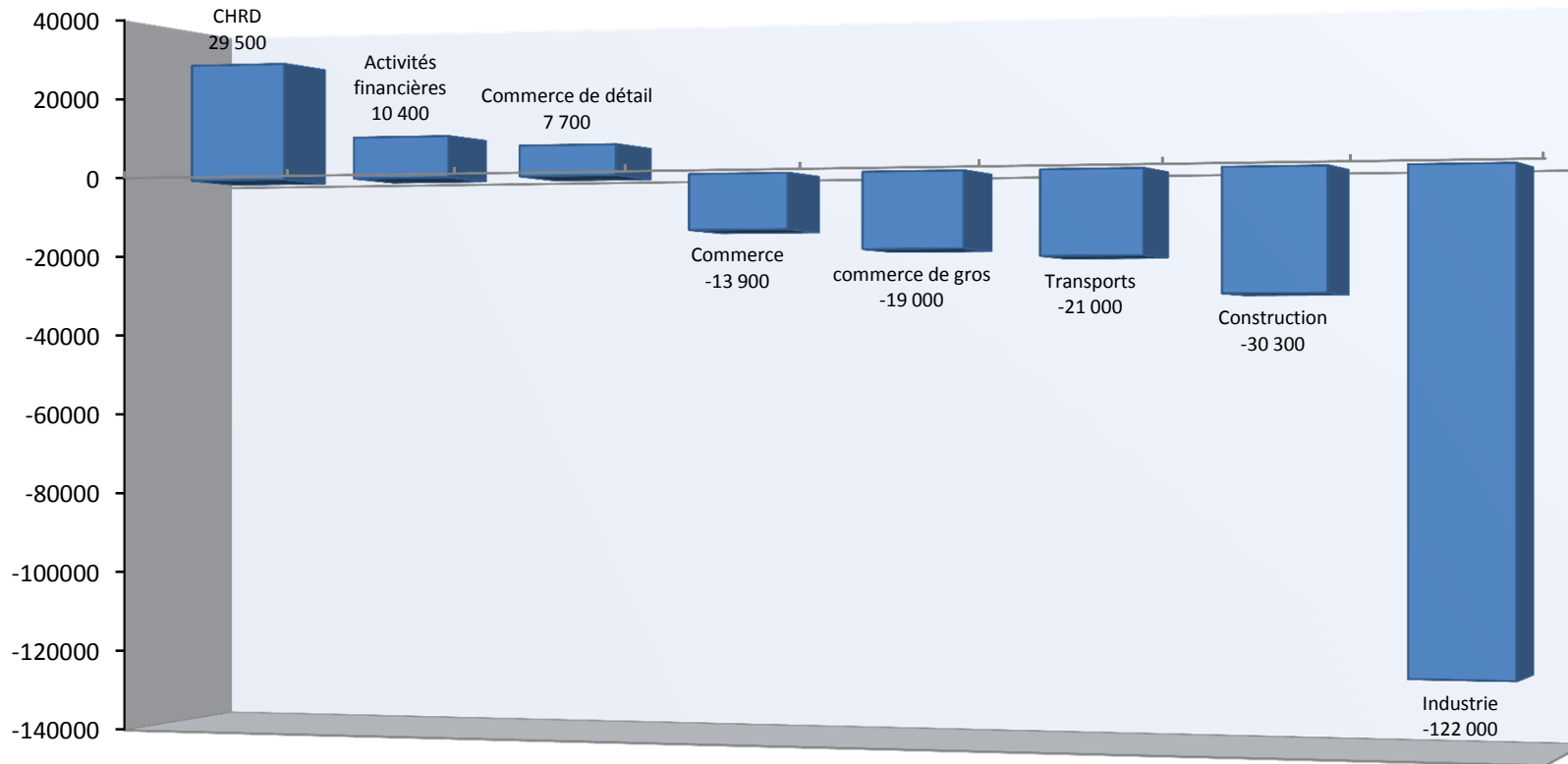
Le second trimestre 2010 confirme la tendance avec 7 800 emplois créés, **soit au total 29 500 nouveaux emplois de juillet 2009 à juillet 2010.**



Contrat honoré



Solde net des créations/destructions d'emplois entre le 1er juillet 2009 et le 30 juin 2010 (Source Insee)



Depuis l'harmonisation de la TVA,
le secteur CHRD est le secteur N° 1 pour la création d'emploi en France

Contrat honoré

5. Finances publiques

L'investissement de l'Etat :



- Dans ces 3 milliards, tout ne concerne pas notre profession des CHRD ; la TVA engendrée par les cinémas, les théâtres, les centres de loisirs, mais aussi les stations essence, les gares et les aéroports.

- Il faut donc retrancher 400 millions de TVA du total des 3 milliards brut (source Bercy)

- **Le véritable investissement pour les finances publiques s'établit donc à 2,6 milliards d'euros net pour le secteur CHRD.**

- Nota : Ne sont pas déduits les 600 millions d'aide à l'emploi que l'Etat a supprimés dès l'instauration du taux à 5,5 %

Contrat honoré :

Effets positifs sur les finances publiques (juillet 2009 à juillet 2010)

a/ Effets directs

Le tableau 1 suivant résume les effets directs sur l'économie et les finances publiques

Effets (millions)	Emplois (nombre)	CAHT	Salaires	Charges sociales	Impôts et Taxes	TVA collectée	Total des rentrées financières pour les administrations publiques
Activité (1)	59 500	4 046	1 089	549 (*)	118 (*)	469 (*)	1 137 (*)
dont créés	29 500	2 006	540	272	59	233	564
dont sauvés	30 000	2 040	549	277	60	237	573
Augmentation cotisations sociales (2)			719	363			363
Economie par la suppression des aides (3)							600
Economie sur indemnisation chômage (4)							789
Economie de TVA déductible sur repas d'affaires (5)							144
TOTAUX	59 500	4 046	1 808	912	118	469	3 032

(1) Activité : Ce sont les emplois et chiffres d'affaires sauvés et créés qui produisent des salaires et charges sociales, des impôts et taxes, une TVA collectée (voir annexe 2) soit un apport de 1.137 mds pour les caisses publiques.

(*) 1.137 Mds = 469+ 118 + 549

(2) Augmentation sur cotisations sociales : ce sont la prime TVA et les augmentations moyennes de salaires de 3,04 % (contrat social du contrat d'avenir) représentant 719 millions d'euros de salaires qui produisent 363 millions de rentrées de charges sociales pour l'Etat (voir annexe 2)

(3) Suppression des aides à l'emploi : ce sont les 600 millions d'aide provisoire qui ont été supprimés lors de la mise en place de la TVA

(4) Economie sur indemnisation chômage : les emplois sauvés et créés permettent un gain de 789 millions d'euros d'indemnisation chômage sur les finances publiques (voir annexe 2)

(5) La TVA déductible sur les repas d'affaires passe de 19,60 % à 11,60 % en moyenne, c'est donc une économie pour l'Etat. (voir annexe 2)

Contrat honoré

b/ Effets indirects (juillet 2009 à juillet 2010)

Le tableau 2 suivant résume les effets indirects sur l'économie et les finances publiques

Effets (millions)	Emplois (nombre)	CAHT	Salaires	Charges sociales	Impôts et Taxes	TVA collectée	Total des rentrées financières pour les administrations publiques
TOTAUX	23 739	3 730	552	326 (6)	192 (6)	453 (6)	971 (6)

(6) $971 = 326 + 192 + 453$

Les effets indirects résultent des commandes faites par le secteur à ses fournisseurs et les commandes des fournisseurs à leurs propres fournisseurs. Les calculs sont issus des tableaux entrées-sorties de l'INSEE en 17 postes à partir desquels une matrice de Leontief a été calculée pour construire un modèle INPUT-OUTPUT (voir annexe 3). Les ratios valeur ajoutée, investissements... proviennent de la base de données Alisse (INSEE)

Les effets indirects sur la chaîne des fournisseurs représentent plus de 23 000 emplois sauvés et créés pour une production de 3.7 milliards, ce qui a permis aux administrations publiques d'enregistrer 970 millions de recettes fiscales et sociales.

Contrat honoré

c/ Effets induits (juillet 2009 à juillet 2010)

Le tableau 3 suivant résume les effets induits sur l'économie et les finances publiques :

Effets (millions)	Emplois (nombre)	CAHT	Salaires	Charges sociales	Impôts et Taxes	TVA collectée	Total des rentrées financières pour les administrations publiques
TOTAUX	14 789	2 926	410	242 (7)	140 (7)	293 (7)	675 (7)

(7) 675 = 242 + 140 + 293

Les effets induits résultent d'une part, des revenus distribués aux salariés par le secteur et par la chaîne des fournisseurs qui pour une partie sera consommée et une autre investie ; d'autre part des investissements du secteur et de la chaîne des fournisseurs.

L'ensemble constitue la demande finale. Au total ce dernier effet représente un chiffre d'affaires de 2.9 milliards, plus de 14 000 emplois sauvés et créés et 675 millions de recettes pour les administrations publiques (voir annexe 4).

Contrat honoré

Effets positifs sur les finances publiques (juillet 2009 à juillet 2010)

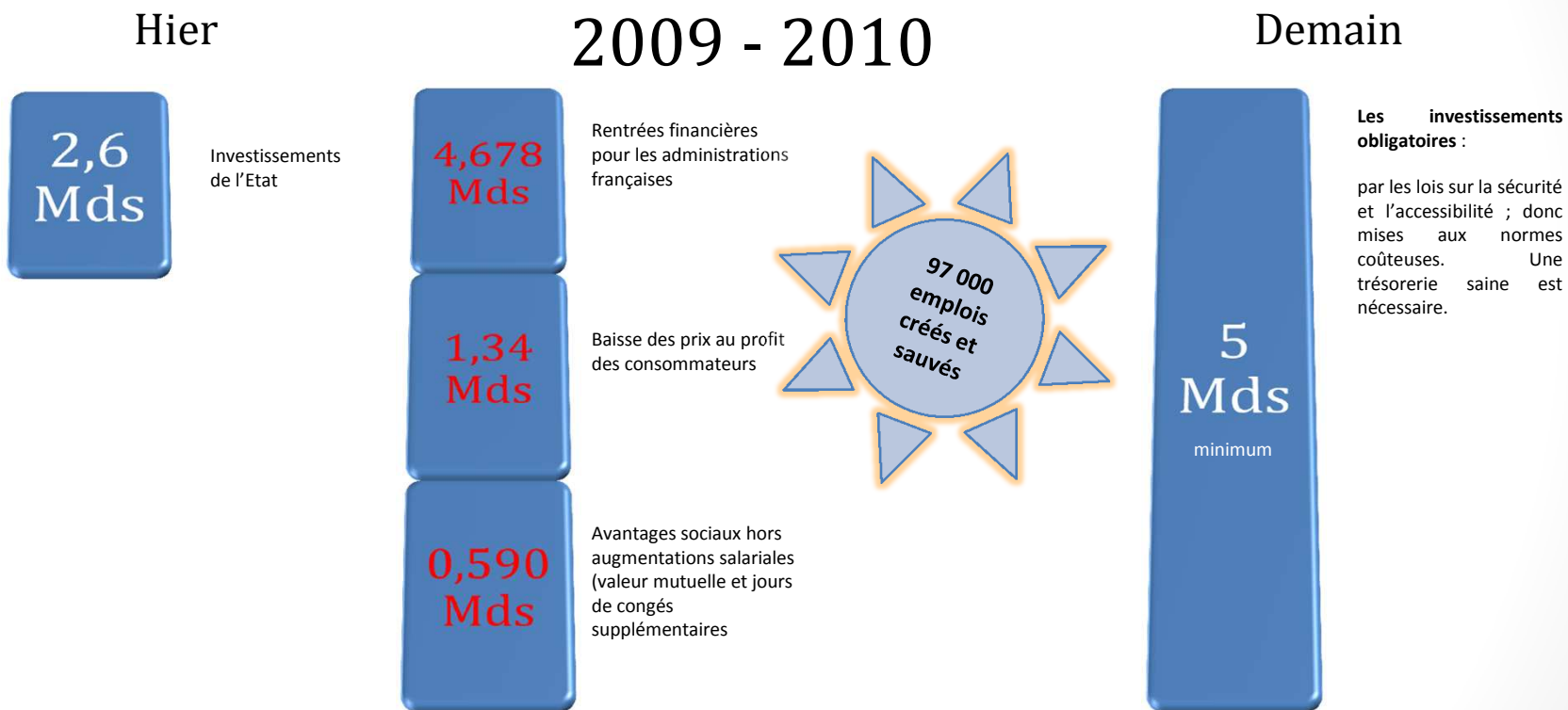
Montant total de l'investissement de l'Etat dans la TVA (en milliards d'euros)		Montant des rentrées financières pour l'Administration française (en milliards d'euro)		
0,4	Hors CHRD		1,137	Effets directs (détail tableau 1) Activité CA et emplois sauvés et créés
		+	0,363	Effets directs (détail tableau 1) Augmentation rémunération – accord social (détail tableau 1)
2,6	CHRD	+	0,600	Effets directs (détail tableau 1) Suppression des aides CHR en vigueur depuis 2004
		+	0,789	Effets directs (détail tableau 1) Economie sur indemnisation chômage (emplois sauvés et créés)
		+	0,144	Effets directs (détail tableau 1) Baisse TVA déductible sur repas affaires auparavant à 19,6%
		=	3,032	Reçus en effet direct par les administrations françaises
		+	0,971	Effets indirects (détail tableau 2)
		+	0,675	Effets induits (détail tableau 3)
		=	4,678	Total reçu par toutes les administrations françaises

Les administrations publiques peuvent se féliciter de l'harmonisation de la TVA.
GAIN NET = 2 milliards d'Euros



Tableau récapitulatif : les effets de l'harmonisation TVA

(de juillet 2009 à Juillet 2011)



NB: il va de soi que les avantages sociaux, les rentrées financières pour les administrations françaises (générées par les créations d'emploi, l'activité positive du chiffre d'affaires) et les investissements à venir, seront présents chaque année.

Vérités d'aujourd'hui



Un homme politique, aujourd'hui disparu : disait : « *il faut laisser du temps au temps!* ».

Il fallait attendre les données des administrations françaises, pour connaître et juger des effets de l'harmonisation de la TVA sur l'économie et les finances publiques, pour pouvoir dire et expliquer que c'est un contrat « gagnant-gagnant ».

Voyons plutôt...

Aujourd'hui, alors que les prix sont libres et qu'il est impossible à quelque gouvernement d'imposer une baisse des prix, ceux-ci ont pourtant baissé de 3 %, comme convenu dans le contrat d'avenir, soit un transfert d'1,34 milliard en faveur des consommateurs.

Aujourd'hui, nous constatons que la TVA n'est pas passée **de 19,6 % à 5,5 %... Mais de 19,6 % à 11,6 %**, grâce aux alcools restés à 19,6 % de TVA.
(voir calculs annexe 5)

Critiques d'hier... et vérités d'aujourd'hui



Le « **cercle vertueux** » est réellement enclenché, et les effets d'entraînement sont favorables à l'ensemble de l'économie.

De juillet 2009 à juillet 2010, 97.000 emplois directs, indirects, induits, ont été créés ou sauvés en France grâce à l'harmonisation de la TVA.

En 2010, plus de 205.000 offres d'emplois ont été déposées par le secteur CHRD à Pôle Emploi, représentant 14 % du total des offres d'emplois de la France entière, toutes professions confondues (source Pôle Emploi).

Le potentiel d'emplois est important, lorsque l'on sait que l'Angleterre et l'Allemagne, pays moins touristiques, emploient respectivement 1,7 et 1,4 millions d'actifs dans le domaine des CHRD.

Aujourd'hui en France, malgré la hausse des matières premières et agricoles, nos prestations restent accessibles à tous :

- **70 % des repas hors domicile sont en dessous de 10 €,**
- **80 % en dessous de 15 €,**
- **3 % au dessus de 30 €** (source GIRA).

Aujourd'hui ce sont **plus de 2 Mds d'euros** de recettes supplémentaires pour les administrations publiques.

Aujourd'hui, l'initiative française en faveur d'un taux réduit de TVA dans la restauration fait école en Europe, puisque la Belgique, la Finlande, et demain la Suède, appliquent un taux réduit.

Et demain...

➤ **2 ans après l'harmonisation de la TVA dans la restauration, le bilan est largement positif.**

La démonstration est claire : Le duo « emploi-chiffre d'affaires », impulsé par l'harmonisation de la TVA, est créateur de richesse pour l'Etat et la société française tout entière.

La profession a, dans son ensemble, joué le jeu, et la mesure, en dynamisant le secteur, a été profitable à tous:

- administration publique dont les recettes ont augmenté
- salariés du secteur dont les salaires ont augmenté et qui bénéficient maintenant d'une mutuelle
- professionnels du secteur qui se sont mobilisés et organisés pour créer et sauver des dizaines de milliers d'emplois.

Revenir en arrière, comme le préconisent certains peu informés ou partisans, serait antiéconomique, générateur de chômage, de faillites et de conflits sociaux. Une telle perspective est objectivement totalement impossible... car certainement mortelle!

Il n'est plus possible de revenir sur les engagements pris, et l'Etat, après avoir mis 13 ans pour accepter la demande légitime d'harmonisation, ne peut pas, 2 ans à peine après s'être décidé, et ce quelle que soit sa couleur politique, revenir sur une mesure qui se révèle bénéfique à l'ensemble du pays.

Ce d'autant plus que nous sommes les seules professions à permettre la réussite de « la 2ème chance » Ou comment partir du bas de l'échelle pour réussir à son propre compte.

Ce d'autant plus que la restauration et l'hôtellerie se voient attribuer de nouveaux rôles dans les villages et les bourgs en désertification. Elles ont vocation à devenir des relais de services publics et de proximité (postes, dépôts de pain, dépôts pharmaceutiques et de presse, etc...), mais aussi accueil des touristes, lieux de convivialité, de sécurité et de vie sociale.

Ce d'autant plus que les chantiers à venir sont nombreux, outre les mises aux normes obligatoires, sécurité – accessibilité, et le nécessaire et permanent effort de qualité. Selon l'INSEE et Atout France, les surcroûts d'investissements sont en augmentation (en 2010 de 4,17 %, et en 2011 de 8 %).

Et Demain...

Défis d'autant plus difficiles que la profession peine à recruter, que le coût salarial reste élevé en France, et ne favorise pas les activités fortement utilisatrices de main d'œuvre.

Défis d'autant plus difficiles que les détracteurs jouent un jeu « antirépublicain » en cherchant à ébranler la confiance et la sérénité nécessaires à nos professionnels pour embaucher et investir...

...Il serait donc largement préférable de se tourner résolument vers l'AVENIR, en développant des partenariats, afin d'améliorer la formation, gage de créativité et de qualité pour donner envie et confiance à nos jeunes, eux les « maîtres » de l'aménagement du territoire de demain.

En peu de mots, s'adapter aux nouvelles exigences de nos sociétés, **pour que l'accélérateur de croissance et d'emplois, que la restauration a été ces deux dernières années, perdure !**

« Le restaurant est souvent le seul endroit où, à la même table, avec le même pain et le même vin, hommes et femmes de toutes opinions savent se réunir dans la tradition de la convivialité française. Le restaurant est le dénominateur commun de toutes nos différences »

Co-auteurs

Roland HEGUY
Président confédéral
de l'UMIH

François SAINT-CAST
Docteur en économie
Université Paris XII

Philippe VILLALON
Président de la Fédération Nationale
de la Restauration Française - UMIH



Références et annexes

➤ Références et sources:

Wassily Leontief : Quantitative Input and Output Relations in the Economic System of the United States, Review of Economics and Statistics, 1936, vol. 18, p. 105 à 125

Tableaux entrée-sortie et tableau économique d'ensemble (TEE)

http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=16&sous_theme=5.5

Alisse base de donnée des entreprises.

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=alisse.htm>

Déclaration annuelle de données sociales (données d'entreprises) (DADS-INSEE)

<http://www.alisse2.insee.fr/Fiche.jsp?p=29217402>

Alain Pichot : Comptabilité nationale et modèles économiques, PUF,1988, p. 179 à 182

Caroline Klein, Olivier Simon, Le modèle MESANGE, nouvelle version ré-estimée base 2000, Documents de travail de la DGTPE, Numéro 2010-02-mars 2010

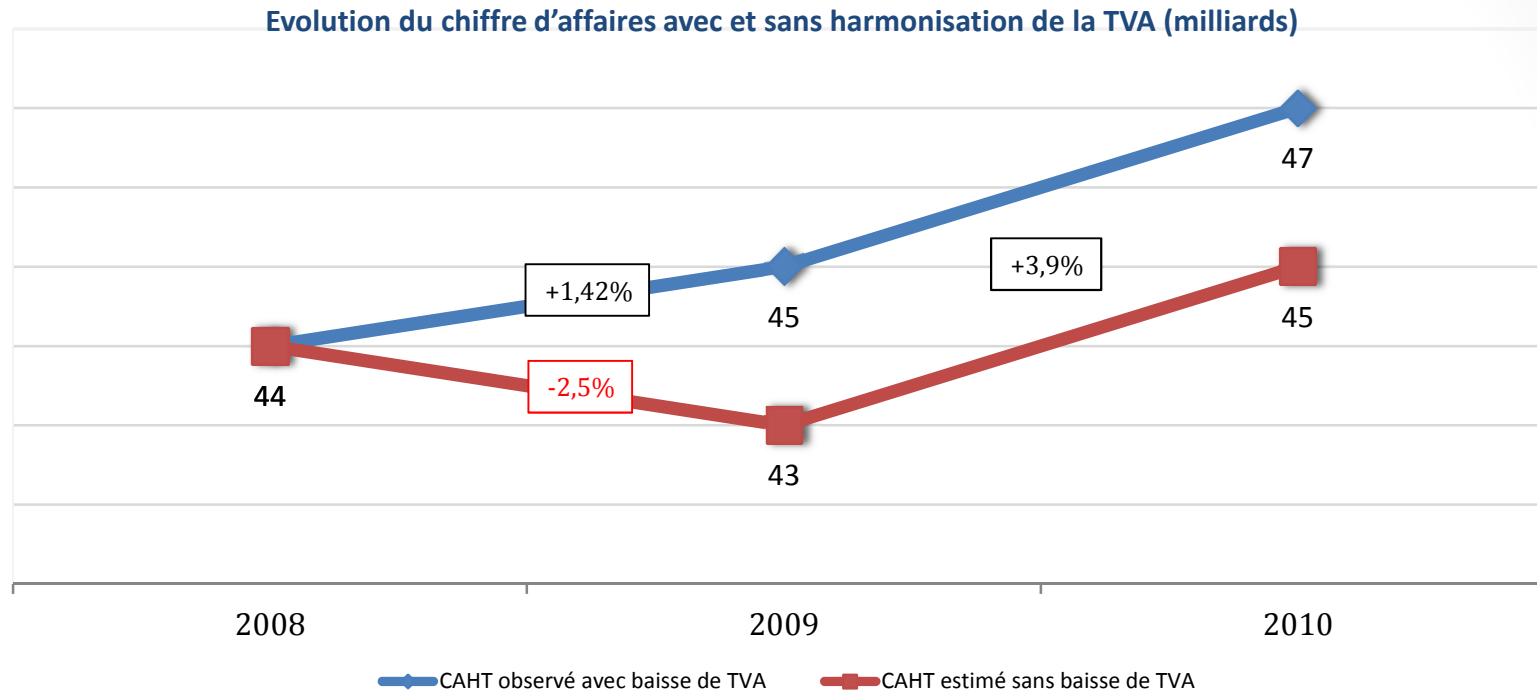
CONSEIL DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES, Entreprises et « niches » fiscales et sociales. Des dispositifs dérogatoires nombreux, Octobre 2010

GIRA données chiffres affaires des CHR

Diagnostic & Systems pour l'ensemble des calculs



Annexe 1



➤ Evolution du chiffre d'affaires

On peut estimer que sans l'harmonisation de la TVA, le chiffre d'affaires des CHRD aurait baissé d'environ 2,5% en 2009. L'harmonisation a permis de constater une croissance de 1,42% en 2009 (périmètre CHRD), ce qui représente environ 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires sauvé. La reprise en 2010 de 3.9% représente environ 2 milliards de chiffre d'affaires. Au total l'harmonisation de la TVA a apporté au secteur 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, ce qui correspond à environ 60 000 emplois (68 000 € de CAHT par emploi).

- calculs Diagnostic & Systems -

Annexe 2



➤ Tableau effets directs :

Afin d'estimer les effets directs de l'harmonisation de la TVA, les ratios calculés à partir de la base de données des entreprises Alisse (INSEE) ont été retenus pour le code NAF 56.10 A Restauration traditionnelle. Par rapport au chiffre d'affaires hors taxes ces ratios sont :

Valeur ajoutée	Investissement	Salaires et traitements	Charges sociales (patronales et salariales)	Impôts et Taxes sur production	TVA collectée
47,14%	7,57%	26,93%	13,57%	2,93%	11,60%

Les données de chiffre d'affaires issues du GIRA concernées par l'harmonisation de la TVA sont les suivantes :

Chiffre d'affaires hors taxe en milliards	Année 2010
Restauration commerciale	47
Restauration hôtelière	4
Restauration Inter-entreprise privée	2
Total	53

Les salaires et traitements représentent donc 26,93% de 53 milliards soit 14 milliards

Les augmentations de salaires et primes du contrat d'avenir sont :

Augmentation :	3,04% x 14 milliards	= 434 millions
prime :	2,00% x 14 milliards	= 285 millions
		<hr/>
		= 719 millions

Charges sociales patronales et salariales payées 50.4% soit : **363 millions euros**

Le coût du chômage (source DADS et pôle emploi):

La rémunération brute horaire moyenne dans la restauration traditionnelle, cafétérias et restauration rapide était de 11,21 €, soit sur une base de 169 heures par mois un salaire brut moyen de 1.895 €, ce qui donne pour le calcul des indemnités un salaire journalier de référence de 62,30 €. L'indemnité journalière sera de 62,30 x 40,4 % + 11,17 € = 36,33 €, soit un coût annuel par chômeur de 13.263 € ; 59 500 chômeurs de moins grâce aux emplois créés et sauvés par l'harmonisation de la TVA représentant une économie hors frais de gestion des dossiers de : **789 millions**.

La TVA déductible sur repas d'affaire.

Les données tirées du Tableau entrée-sortie de l'INSEE fournissent les dépenses effectuées par les autres secteurs d'activité dans la restauration, environ 13 milliards. De ce montant ont été déduites les dépenses liées à la restauration collective non privée qui bénéficie d'un taux unique réduit à 5.5%. Il reste 1.8 milliards de dépenses hors taxes qui, avant l'harmonisation, étaient soumis à un taux de 19.6% déductible soit 352 millions d'euros. L'harmonisation de la TVA a fait passer le taux moyen sur un repas à 11,6%. Le même montant, 1.8 milliards hors taxe de dépenses, ne donne plus lieu qu'à 208 millions de TVA déductible, soit un gain pour l'Etat de **144 millions d'euros**.

Annexe 3

➤ Détail des effets indirects par secteurs

M€	Effets indirects	CA HT	Valeur ajoutée	Investissement	Salaires et traitements	Charges sociales	Impôts et Taxes	emplois (nbre)	TVA
EA	Agriculture	482	230	65	36	21	36	7 306	59
EB	IAA	860	191	32	82	48	27	3 437	105
EC	Biens de consommation	61	18	2	8	5	2	246	7
ED	Automobile	8	1	0	1	0	0	18	1
EE	Biens équipement	72	20	2	11	6	2	303	9
EF	Biens intermédiaires	319	94	15	45	27	11	1 388	39
EG	Energie	266	95	17	19	11	37	394	32
EH	Construction	53	20	1	10	6	1	389	6
EJ	Commerce	55	8	1	4	2	1	145	7
EK	Transports	109	41	13	21	13	4	707	13
EL	Act. financières	255	121	18	52	30	27	605	31
EM	Act. immobilières	175	73	52	15	9	14	457	21
EN	Serv. aux entreprises	839	410	62	212	125	23	6 560	102
EP	Serv. aux particuliers	176	75	11	38	22	7	1 783	21
	TOTAUX	3 730	1 397	289	552	326	192	23 739	453

Les effets indirects résultent des achats et charges externes des CHR à leurs fournisseurs. Ces derniers, pour satisfaire la demande des CHR, sont à leur tour contraints de passer des commandes à leurs propres fournisseurs et ainsi de suite. Le principe multiplicateur qui en résulte est traduit par une matrice de Leontief, construite à partir d'un tableau entrée-sortie de la comptabilité nationale.

Annexe 4

➤ Détail des effets induits par secteurs

		Consommation salariés	Investissement des salariés	Investissement SNFEI	TOTAUX	Valeur ajoutée	Investissement	Salaires et traitements	Charges sociales	Impôts et Taxes	Emplois (nbre)	TVA
Structure des dépenses		2 246	163	596	2 926	1 018	250	410	242	140	14 789	293
EA	Agriculture	70	0	4	74	35	10	6	3	5	1 121	7
EB	IAA	345	0	0	345	77	13	33	19	11	1 380	35
EC	Biens de consommation	312	0	14	326	94	8	43	25	13	1 313	33
ED	Automobile	131	0	69	201	38	9	16	10	3	485	20
EE	Biens équipement	38	0	177	214	59	5	33	19	6	906	21
EF	Biens intermédiaires	88	0	18	106	31	5	15	9	4	459	11
EG	Energie	164	0	0	164	59	10	12	7	23	244	16
EH	Construction	23	122	161	306	117	7	57	34	8	2 237	31
EJ	Commerce	47	0	0	47	7	1	3	2	1	124	5
EK	Transports	63	0	0	63	24	7	12	7	2	410	6
EL	Act. financières	114	0	0	114	54	8	23	14	12	271	11
EM	Act. immobilières	401	20	26	447	185	133	37	22	35	1 165	45
EN	Serv. aux entreprises	110	20	119	249	122	18	63	37	7	1 949	25
EP	Serv. aux particuliers	262	0	8	270	115	16	57	34	10	2 726	27

Les effets induits résultent de l'impact sur l'économie de la demande finale, c'est-à-dire la consommation et l'investissement des salariés du secteur CHR et de la chaîne des fournisseurs liés à l'utilisation de leurs revenus et l'investissement nécessaire pour la production des CHR et des fournisseurs.



Annexe 5

➤ **Le calcul, pour arriver à 11,60% de taux moyen de TVA, est le suivant :**

Encadré n°22 : Impact de la baisse de TVA
dans la restauration sur les prix

« On a déjà observé une baisse de l'IPC restauration, de 1,4 % en juillet 2009 et de 0,2 % en août 2009, et depuis les prix augmentent sur une tendance de 0,05 % par mois contre 0,2 % par mois auparavant. **La baisse de l'IPC restauration a donc atteint 1,4 % entre le mois de juin 2009 et le mois d'avril 2010.**

Cette baisse ne peut être comparée à la baisse théorique des produits soumis au taux réduit, qui serait de 11,8 %, **car la baisse théorique maximale de l'IPC restauration est de 6,7 %**, comme noté dans la note de conjoncture de l'INSEE de décembre, en raison du poids des produits non concernés par la baisse de TVA, notamment les boissons alcoolisées.

Ces deux chiffres, 1,4 % contre 6,7 %, ne peuvent pas encore être comparés directement en raison de la notion de contrefactuel : en l'absence de la TVA restauration, les prix n'auraient pas été stables, mais auraient probablement continué à augmenter ; si ce rythme contrefactuel d'augmentation est pris égal à 0,2 % par mois (comme par le passé, qui est aussi le contrefactuel choisi dans la note de conjoncture), cela signifie une répercussion de 3 % dans les prix de vente TTC, **soit un partage d'environ 50-50 des gains de la TVA restauration entre restaurateurs et consommateurs** ». CPO - octobre 2010.

$$\frac{(19.6\% - 5.5\%)}{(1 + 19.6\%)} = 11.78\%$$

Il résulte que la baisse théorique maximale est :

$$\frac{(19.6\% - x)}{(1 + 19.6\%)} = 6.7\%$$

Et donc :

$$x = 19.6\% - 6.7\%(1 + 19.6\%) = 11.58\%$$

qui représente le taux moyen de TVA appliqué par repas